Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609012SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Référence
2026-09-012

Objet de la délibération
VHBC - FONDS DE CONCOURS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
03/09/2026

Date d'affichage

Vote
A la majorité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas.

Absents : GLET Aurore donne pouvoir à PAVOINE Alain.
SARRAZIN Jacques donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Gwénaëlle.

Objet de la délibération :
VHBC - FONDS DE CONCOURS 2026

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de VHBC, lors de sa séance du 30 septembre 2021, a adopté la mise à jour du pacte financier communautaire.

Ce dernier prévoit des fonds de concours à destination des communes :

- Un lissage du référentiel de ressources de l'année 2013 sur 20 ans, via un fonds de concours de lissage versé à certaines communes. Ce fonds de concours est diminué chaque année de 5%, conformément aux dispositions votées dans le pacte financier. Il s'éteindra en 2036.
- Une compensation via un fonds de concours dégressif sur 15 ans pour les communes qui sont défavorisées par la suppression de la part fréquentation de Dotation de Solidarité Communautaire, via un second fonds de concours de lissage dégressif sur 15 ans, qui d'éteindra également en 2036.

Les montants au bénéfice des communes pour 2026 sont les suivants :

	Fdc de Lissage "garantie 2013" 2026	Fdc de Lissage "n°2" 2026	TOTAL
BAULON	37 541 €	2 570 €	40 111 €
BOURG-DES-COMPTES	32 705 €	2 840 €	35 545 €
BOVEL	- €	- €	- €
BRULAIS	- €	- €	- €
CHAPELLE-BOUEXIC	- €	- €	- €
COMBLESSAC	- €	- €	- €
GOVEN	71 456 €	6 927 €	78 382 €
GUICHEN	133 469 €	- €	133 469 €
GUIGNEN	43 708 €	801 €	44 509 €
GUIPRY / MESSAC	- €	15 097 €	15 097 €
LASSY	44 196 €	- €	44 196 €
LOHEAC	- €	234 €	234 €
LOUTEHEL	- €	- €	- €
VAL D'ANAST	- €	- €	- €
MERNEL	- €	- €	- €
SAINT-MALO-DE-PHILY	- €	6 541 €	6 541 €
SAINT-SEGLIN	- €	- €	- €
SAINT-SENOUX	52 598 €	- €	52 598 €
TOTAL	415 674 €	35 008 €	450 682 €

Par l'octroi de ce fonds de concours, VHBC a besoin de définir clairement les équipements concernés par le versement en fonctionnement et/ou investissement afin d'avoir une délibération concordante avec la commune.

Il est proposé d'accepter le fonds de concours de lissage 2026 d'un montant de **6 541 €** qui sera fléché sur des dépenses d'investissement, la réfection des routes de la Glénais et de la VC222 à la Rivière, dont le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609012SMP-DE

Dépenses 2026

Réfection route de la Glénais	13 148,22 € TTC
Réfection route de la Glénais	5 558,53 € TTC
Réfection VC222 la Rivière	4 884,00 € TTC
Total	**23 590,75 € TTC**

FCTVA	- 3 869,83 € (16,404%)
Fonds de concours VBHC	- 6 541,00 € (27,726%)

Reste à charge à la commune **13 179,92 € TTC**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT